



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,  
Ecologiste et Centriste

Groupe Socialiste Républicains

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste français,  
Parti de Gauche, République et Socialisme

AMENDEMENT

N° 000020

Séance plénière des 21 et 22 septembre 2017

**Rapport CR 2017-146 – Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation (SRESRI)**

**AMENDEMENT**

Dans le titre 1.3.1 « Agir pour une meilleure orientation et promouvoir l'égalité des chances de l'annexe 1 de la délibération, l'alinéa « Portail de l'orientation et service public régional de l'orientation » est complété par un paragraphe rédigé comme suit :

*En outre, la Région entend contribuer pleinement à la réussite de tous les étudiants dans leur parcours universitaire. A cet égard, l'orientation des lycéens, les dispositifs de réorientation en cours de cursus et l'accompagnement pédagogique, en particulier durant le cycle de licence, sont des modes d'intervention que la Région entend soutenir. Elle sera particulièrement attentive aux publics les plus exposés à l'échec et au décrochage.*

Exposé des motifs

Aujourd'hui, 30% des étudiants abandonnent le cycle universitaire en fin de première année, 27% des étudiants de première année à l'université obtiennent leur licence en 3 ans et ils ne sont que 40% à l'obtenir en 4 ans. Face à cette situation, tous les acteurs doivent se mobiliser pour endiguer ce problème, notamment le Conseil régional d'Île-de-France qui possède des leviers d'action en la matière. Ainsi, le présent amendement vise à ce que le SRESRI prenne en compte la question de l'échec universitaire, notamment en premier cycle.

Eddie Aït

Céline Malaisé

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000021



Conseil régional

Séance plénière des 21 et 22 septembre 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,  
Ecologiste et Centriste

Groupe Socialiste Républicains

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste français,  
Parti de Gauche, République et Socialisme

**Rapport CR 2017-146 – Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation (SRESRI)**

**AMENDEMENT**

Dans le titre 1.3.1 « Agir pour une meilleure orientation et promouvoir l'égalité des chances » de l'annexe 1 de la délibération, un nouvel alinéa est ajouté et rédigé comme suit :

**• Améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants**

*Les étudiants représentent une population particulièrement exposée aux aléas économiques. Aussi, soutenir la réussite de ces derniers sur le plan académique est indissociable de l'amélioration de leurs conditions d'études et de vie.*

*Les étudiants franciliens dépensent en moyenne 30% de plus pour se loger par rapport aux étudiants des autres régions. Par ailleurs, l'Île-de-France connaît une véritable pénurie de logements étudiants avec 5 places pour 100 étudiants sur le territoire.*

*Dès lors, le développement du logement étudiant reste une priorité absolue de la Région afin d'améliorer la situation des étudiants et d'assurer une meilleure attractivité de l'ESRI francilien. Dans cette perspective, elle poursuit et renforce sa politique de co-financement pour rattraper le nombre de places manquantes en Île-de-France.*

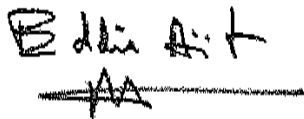
*La Région prête une attention particulière à la santé des étudiants afin qu'ils ne renoncent pas aux soins pour des raisons économiques. Il s'agit autant du recours aux soins que des actions en amont pour la prévention, que ce soit en matière de contraception, de protection face aux maladies sexuellement transmissibles ou de conduites addictives.*

*Le sport et la culture favorisent l'intégration à la fois dans une vie de campus, mais également dans la vie de la cité en participant à la transmission des valeurs fondamentales du vivre-ensemble. La Région s'assure dans ces interventions de favoriser l'accès au sport et à la culture pour toutes et tous.*

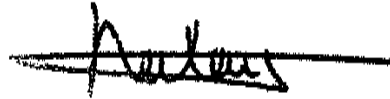
*La priorité portée aux conditions d'études et de vie des étudiants franciliens s'intègre dans la politique régionale de développement des technologies de l'information et de la communication, notamment au travers du développement du haut débit et de la fibre optique partout sur le territoire régional et en particulier dans les sites universitaires.*

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à ce que les conditions d'études et de vie des étudiants franciliens soient pris en compte dans le SRESRI et que soient abordées les questions essentielles de l'accès au logement, aux soins, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la culture et au sport qui étaient jusqu'alors absentes de ce Schéma régional.

  
~~AA~~

Eddie Aït

  
~~Malaisé~~

Céline Malaisé



Carlos Da Silva